



## E-Revue

### Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences Octobre 2008

Dans cette édition :

- **Nouvelles de l'Association Semencière de l'Egypte**
- **Atelier de l'Alliance Semencière Ouest Africaine (WASA) sur l'homologation et l'inscription des variétés**
- **Quatrième Assemblée Générale du Comité Semencier de l'Afrique de l'Est**
- **Malawi approuve la politique sur la biotechnologie**
- **Le « Détachement Spécial » Ministérielle de la SADC se réunit sur les prix de l'aliment**

#### **NOUVELLES DE L'ASSOCIATION SEMENCIERE EGYPTIENNE**

Par Ingénieur Samir Fahmy, ESAS, Egypte  
Courriel: [sfahmy@internetegypt.com](mailto:sfahmy@internetegypt.com)

La semence est la fondation de l'agriculture. L'industrie semencière internationale joue un rôle important et grandissant pour assurer le développement durable et le bien-être de notre planète et de son peuple d'une manière responsable vis-à-vis de l'environnement. L'industrie semencière a toujours été un des contributeurs principaux à la production alimentaire durable pour une population mondiale grandissante.

L'Egypte est à un moment décisif pour le développement de son agriculture. Le revenu per capita a accru pendant des années mais il y a la croissance rapide de la population et le taux élevé de l'exode rural. La nourriture nécessaire pour la population actuelle qui compte 80 millions avec un taux de croissance annuel de 2.2% doit être assurée par l'augmentation des rendements d'une agriculture intensive. Les semences de haute qualité sont considérées comme clé dans la stratégie du gouvernement égyptien pour l'accroissement de la production agricole.

Pour les grandes cultures, il y a une forte demande en semence de blé qui dépasse 224.000 tonnes, approximativement 31.000 tonnes pour le maïs et 88.000 tonnes pour le riz. L'Egypte est auto-suffisante pour les trois espèces ci-dessus.

Le secteur privé et les coopératives contrôlent le marketing et la distribution des semences alors que la Banque Principale pour le Développement et pour le Crédit Agricole (PBDAC) se focalise sur la mise à la disposition des crédits aux agriculteurs. Les semences sont emballées dans des petits sacs en polypropylène pour presque toutes les espèces.

Les producteurs des semences public et privé utilisent la vulgarisation de la coopérative et les distributeurs des semences autorisés pour distribuer leurs semences.

Le secteur privé a été dominant dans la production, l'importation et la distribution des semences maraîchères et fourragères. Il gagne actuellement une part majeure sur l'approvisionnement en semence de maïs hybride, tournesol et sorgho. Les agences privées produisent actuellement des semences pour les espèces autogames telles que le blé et le riz. Le secteur privé produit environ 50 – 60% des semences produites en Egypte.



**Champ semencier en Egypte**

En 1998, les producteurs et les commerçants des semences privés ont établi l'Association Semencière Egyptienne (ESAS), une organisation à but non lucratif pour représenter leurs intérêts communs. Son objectif est de créer une industrie semencière libéralisée et intégrée favorable à l'investissement privé pour les intérêts des agriculteurs égyptiens, des exportateurs des semences et du développement agricole. Les objectifs à long terme de l'ESAS sont :

- Améliorer l'environnement légal et réglementaire pour le sous secteur semence ;

- Adopter des nouvelles technologies dans la production, le conditionnement, le commerce et le contrôle de qualité des semences pour une meilleure adoption des semences agricoles et horticoles par les agriculteurs;
- Etablir un code d'éthique de l'industrie et assurer son respect par ses membres ;
- Augmenter les membres de l'ESAS pour couvrir toutes les activités relatives aux semences ;
- Augmenter les ressources financières pour entreprendre des activités de l'ESAS qui joue un rôle central dans la production et l'approvisionnement en semence en Egypte.

L'Egypte est maintenant membre du « système semence » de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) pour les céréales, le maïs, le sorgho et les espèces maraîchères. L'ESAS est membre de l'International Seed Federation (ISF) et de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA). Elle est membre fondateur du Réseau Semencier de l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord (WANA) et y joue un rôle clé car elle assure la présidence de son Conseil et de son Comité de pilotage.

Le Ministère de l'Agriculture a ouvert une administration centrale nouvellement organisée pour l'essai et la certification des semences (CASC), la mise en œuvre du contrôle de qualité, la certification et l'application de la loi. Le CASC a cinq directions générales :

- Développement et Mesures des semences
- Inspection au champ et test post-contrôle
- Essai des semences dans les gouvernorats
- Gins et Huile
- Certification des semences

Il sera responsable de l'inscription des variétés et des droits d'obtenteurs, la certification des semences (inspection au champ, essai et tests de contrôle), la mise en application de la loi, l'autorisation des producteurs, conditionneurs et commerçants des semences, ainsi que l'appui et la promotion de l'industrie semencière.

**ATELIER DE L'ALLIANCE SEMENCIERE OUEST AFRICAINE SUR L'HOMOLOGATION ET L'INSCRIPTION DES VARIETES**

Par Norbert G. Maroya, Coordinateur de WASA  
 Courriel : [n.maroya@icrisatml.org](mailto:n.maroya@icrisatml.org)

Un atelier de cinq jours sur l'homologation et l'inscription des variétés dans le but de soutenir la création du Catalogue des Espèces Végétales Ouest Africain était tenu à Bamako Mali du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2008. Les représentants des quinze Etats Membres de la Communauté Economique

des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Tchad et de la Mauritanie ont participé à l'atelier. Les représentants de l'ICRISAT au Mali, Bonny Ntare, de l'Université d'Etat d'Iowa, Joe Cortes, le Directeur Général de l'INSAH (Institut du Sahel), Moustapha Amadou et le Directeur de mission de l'USAID au Mali, Alex Newton ont prononcé leur discours avant le discours d'ouverture officiel du Professeur Tiémoko Sangare, Ministre de l'Agriculture du Mali.

Ont participé à l'atelier les chargés d'inscription des variétés du Bénin, Burkina Faso, Cape Vert, Tchad, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. En outre, les représentants des associations nationales du commerce des semences des cinq pays où la WASA travaille actuellement ont été aussi présents. Un appui technique a été fourni par des scientifiques venant des organisations suivantes : l'AVRDC (3), le CILSS/INSAH (2), l'IITA (1), la WARDA (1), le CORAF/WECARD (1), le CNFA (1) et l'ICRISAT (3). L'atelier était animé par Joe Cortes et Adelaida Harries du Centre des Sciences de la Semence de l'Université d'Etat d'Iowa et le coordinateur de la WASA, Norbert Maroya.



*Photo de Groupe des participants à l'atelier*

Les objectifs de l'atelier étaient :

- Réviser, avec l'assistance du chercheur, les procédures d'homologation et d'inscription des variétés, y compris les conditions pratiques pour l'essai de Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) et les Valeur Agronomique et Technologique (VAT) pour les variétés candidates.
- Informer les participants de la gestion du catalogue Ouest africain des espèces et Variétés et donner une formation sur les procédures d'inscription, y compris le catalogue basé sur le site web.

- Aider les représentants des pays à finaliser leurs manuels de procédures spécifiques à leur pays pour l'homologation et l'inscription des variétés.

Les Chercheurs ont fait des présentations techniques qui ont entraîné des discussions animées et fructueuses sur les caractères de DHS et VAT après chaque présentation.

Les recommandations suivantes ont été faites à la fin de l'atelier :

- 1- Le CILSS avec l'assistance de la WASA devrait peaufiner les recommandations sur la DHS et la VAT faites par l'atelier pour donner des principes directeurs simplifiés vers le 1<sup>er</sup> novembre 2008.
- 2- Le CILSS, en collaboration avec la WASA, devrait donner un topo pour le développement des catalogues vers fin décembre 2008.
- 3- Avec le guide technique du CILSS et de la WASA et les ressources fournies par la CEDEAO, les gouvernements nationaux devraient établir vers 31 mars 2009 des comités nationaux semenciers opérationnels et des comités d'homologation. Chaque pays membre devrait instituer un catalogue national des semences vers 30 juin 2009.

Les Centres de Recherche Agricole Internationaux ont remercié la WASA pour l'invitation à l'atelier et ils se sont engagés à aider pour la mise en œuvre des recommandations de l'atelier.

Edo Lin, chef de partie de l'USAID pour le projet semencier de la WASA, a fait le discours de clôture.

#### **QUATRIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU COMITE SEMENCIER DE L'AFRIQUE DE L'EST**

*Par Obongo Nyachae, Secrétaire de l'EASCOM  
E-mail: [obongo.nyachae@stak.or.ke](mailto:obongo.nyachae@stak.or.ke)*

Le Comité Semencier de l'Afrique de l'Est (EASCOM), un comité de l'Association pour le Renforcement de la Recherche en Afrique de l'Est dans le cadre de son programme d'Analyse Politique et de Plaidoirie (PAAP), a tenu son 4<sup>e</sup> Assemblée Générale à Addis Abeba, Ethiopie du 31 juillet 2008 au 1 août 2008. Les participants viennent des pays suivants : Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, RDC Congo, Ethiopie, Madagascar et and Soudan (Seul l'Erythrée n'était pas représenté). La réunion était officiellement ouverte par le Ministre d'Etat de l'Agriculture de l'Ethiopie. Le Directeur Exécutif de l'ASARECA, Dr Seif Ketema. Les représentants régional et national de l'USAID y ont participé aussi.

Les participants ont discuté du progrès sur l'harmonisation et la rationalisation de la politique et des réglementations semencières et ont identifié des obstacles qui ont besoin d'être surmontés pour promouvoir le commerce des semences dans la région.

#### **MALAWI APPROUVE LA POLITIQUE SUR LA BIOTECHNOLOGIE**

*Source: Africa Science News Service*

Le Malawi est le pays en Afrique sub-saharienne qui approuve récemment la Politique Nationale sur la Biotechnologie qui a pour but de donner une structure pour la mise en œuvre effective des programmes et activités biotechnologiques.

La Politique est en réponse à une étude menée au Malawi vers le début des années 2000 soutenue par le Réseau de Biodiversité de l'Afrique (ABN) pour établir le statut du Génie Génétique (GE), les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) et l'aide alimentaire GE au Malawi. L'étude a dégagé que le génie génétique en général et la biotechnologie agricole en particulier sont encore au niveau rudimentaire au Malawi, étant confiné à la génération de second ordre caractérisée par la culture de tissu et l'application des marqueurs moléculaires au sein de l'Université.

La Politique a été approuvée au cours d'une réunion du Conseil du Ministre présidée par le Président Bingu Wa Mutharika qui est aussi Ministre de l'Education, de la Science et de la Technologie. Dans l'avant-propos de la politique, le Président a dit que son gouvernement reconnaît le rôle central que la biotechnologie joue pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

#### **LE « DETACHEMENT SPECIAL » MINISTERIELLE DE LA SADC SE REUNIT SUR LES PRIX DE L'ALIMENT**

*Source: Secrétariat de la SADC*

<http://www.sadc.int/index/browse/page/93>

Une « Détachement Spécial » des Ministre du Commerce, des Finances et de l'Agriculture se réunissait le 13 juillet 2008 à Lusaka, Zambie pour discuter des mesures pour mitiger l'augmentation actuelle du prix de l'aliment, la crise alimentaire menaçante et voir comment améliorer la situation de la sécurité alimentaire dans la région de la SADC. Cet « Détachement Spécial » Ministériel a été mis en place par les Chefs de l'Etat et Gouvernements de la SADC au cours de la conférence internationale sur la Pauvreté et le Développement tenue à Maurice le 20 avril 2008. « Le Détachement Spécial » Ministériel a noté que les prix des denrées alimentaires ont augmenté

soudainement pendant ces dernières années et même plus à partir de janvier 2007 jusqu'à maintenant. Il y a nombreux facteurs qui sont considérés comme parmi les causes contribuant à l'augmentation du prix mondial de l'aliment. Entre autres, les conditions climatiques qui deviennent de plus en plus pauvres, le prix exorbitant des énergies, la réduction des stocks alimentaires dans le monde, le changement des espèces cultivées vers les biocarburants, l'augmentation de la consommation alimentaire dans les pays à économie émergente tels que l'Inde et la Chine, la spéculation en denrées et l'investissement inadéquat dans l'agriculture pendant la dernière décennie. Cependant, les prix dans la région SADC n'ont pas augmenté avec acuité comme les prix mondiaux. Ce qui donne une opportunité pour les mesures à prendre pour minimiser l'augmentation future des prix de l'aliment.

L'estimation actuelle montre que la région de la SADC s'attend à l'augmentation de sa récolte de céréale de 18% comparée à celle de l'année dernière. Ceci aboutira à l'amélioration significative de la situation de la sécurité alimentaire régionale. Le « Détachement Spécial » a observé que quelques Etats Membres ont un déficit alimentaire tandis que d'autres ont un surplus de céréale. Les Etats Membres avec surplus pouvaient exporter aux Etats déficitaires pour améliorer la situation de la sécurité alimentaire générale dans la région de la SADC. A cet effet, le « Détachement Spécial » réclamait l'enlèvement de l'interdiction temporaire de l'exportation des principales cultures vivrières pour permettre aux Etats déficitaires d'en importer. Le « Détachement Spécial » Ministériel proposait plusieurs mesures que les Etats Membres et le Secrétariat de la SADC devraient prendre pour réduire la crise alimentaire actuelle et future dans la région. On peut distinguer :

- Accroître les niveaux d'investissement dans l'agriculture, y compris l'allocation 10 % du budget national à l'agriculture comme convenu lors du Sommet Extraordinaire sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire des Chefs de l'Etat en mai 2004 ;
- Améliorer l'accès aux intrants agricoles surtout les engrais par des subventions temporaires en faveur des petits agriculteurs ;
- Accélérer l'harmonisation des Normes de Mesures Sanitaires et Phytosanitaires et enlèvement des barrières non tarifaires au sein de la région ;
- Encourager les institutions financières, les banques, les institutions de micro finance et les ONGs à prioriser à l'agriculture et donner des

crédits aux agriculteurs à petite échelle surtout les femmes et les groupes vulnérables ;

- Introduire les systèmes de sécurité sociale ciblant les vulnérables pour amortir l'impact de l'augmentation des prix de l'aliment ;
- Faciliter la circulation des informations entre les Etats Membres et avec le Secrétariat de la SADC ;
- Faciliter l'établissement de la Réserve Alimentaire Régionale ; et
- Créer des motivations appropriées pour l'engagement du secteur privé aux services relatifs à la sécurité alimentaire et agricole.

Le « Détachement Spécial » Ministériel encourageait aussi les bailleurs de fonds et les Partenaires Internationaux qui coopèrent avec la SADC à maintenir et donner l'aide qu'ils ont promise pour les pays en voie de développement par le biais de divers forums.

Enfin, le « Détachement Spécial » encourageait les Etats Membres à explorer et profiter à la fois de l'augmentation des prix de l'aliment et de la demande élevée en biocarburants. Ils ont noté que c'est une opportunité pour la plupart des pays africains qui n'utilisent pas entièrement leur terre agricole et disposent de nombreuses forces de travail en chômage. Le Secrétariat de la SADC était instruit pour accélérer le développement de la politique régionale sur les biocarburants.

#### Calendrier des événements :

- **13 au 14 octobre 2008** : Réunion du CA de l'AFSTA, Mombasa, Kenya.
- **3 au 8 novembre 2008** : Réunion sur le Congrès de l'ISF, Haarlem, Hollande.
- **9 au 13 novembre 2008** : Congrès annuel de l'APSA à Hyderabad, Inde.
- **2 au 6 mars 2009**: Congrès annuel au Cap, Afrique du Sud.

#### Editeur :

- Charles Nyachae, Chargé d'Information de l'AFSTA

**Désistement** : L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

\*\*\*\*\*

**The African Seed Trade Association**  
**Postal address: P.O Box 2428 – KNH Nairobi – Kenya**  
**Tel: (+254 – 20) - 272 7860 / 272 7853**  
**Fax: (+254 – 20) – 272 7861**  
**E-mail: [afsta@afsta.org](mailto:afsta@afsta.org)**  
**Website: [www.afsta.org](http://www.afsta.org)**